

Procès-verbal du Conseil Municipal du 02 juin 2023

Le vendredi 02 juin 2023 à 20h30, les membres du Conseil Municipal de NAVOUR-SUR-GROSNE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Fabienne PRUNOT, Maire de NAVOUR-SUR-GROSNE.

Étaient présents : Isabelle AUGOYAT, Bernard BADROUILLET, Arnaud DENOJEAN, Ludovic DROIN, Jean DE WITTE, Patrice FERRET, Eliane JOMAIN, Amélie MARC, Jean PIÉBOURG, Fabienne PRUNOT, Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT,

Étaient absents :

Étaient excusés : Nathalie RAJOT, Cindy ROQUENCOURT, Thierry VARACHAUD

Procurations : Cindy ROQUENCOURT à Isabelle AUGOYAT, Nathalie RAJOT à Philippe SAVARIS, Patrice SAUVAGEOT à Bernard BADROUILLET

Secrétaire de séance :

1. Approbation des PV des réunions de conseil du 31 mars et 31 avril 2023 :

Madame le Maire soumet au vote les procès-verbaux du 31 mars et 31 avril 2023.

2. Démission de M. David SOUFFLOT :

Madame le Maire fait part de la démission de M. David SOUFFLOT en date du 13 décembre 2022.

3. Commissions communales et intercommunales.

La démission de M. David SOUFFLOT implique la désignation de nouveaux délégués au sein des syndicats suivants :

SIE de la Grosne : 2 titulaires- 2 suppléants

Bernard BADROUILLET – Jean PIÉBOURG : Titulaires

Fabienne PRUNOT – Jean DEWITTE : Suppléants

SIRTOM de la Vallée de la Grosne : 2 titulaires – 1 suppléant

Jean PIÉBOURG – Jean DEWITTE : Titulaires

Thierry VARACHAUD

SYDESL : 2 titulaires – 1 suppléant

Jean PIÉBOURG – Fabienne PRUNOT : Titulaires

Arnaud DENOJEAN : Suppléant

Commission « Assainissement » Communauté de Communes

Jean PIÉBOURG – Patrice SAUVAGEOT

Délibération n°1/2023

OBJET : désignation des délégués au SYDESL

Madame le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental d'Energie de Saône & Loire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants

- Délégués titulaires :
Jean PIÉBOURG - Fabienne PRUNOT
- Délégué suppléant : Arnaud DENOJEAN

Madame le Maire présente l'organigramme du conseil municipal en rappelant les délégations des Maires délégués et adjoints. Elle ajoute qu'une réunion de travail sera proposée aux conseillers avant chaque réunion de conseil pour discussion des dossiers au préalable.

M. Jean DEWITTE sera correspondant défense pour remplacer M. Jean PIEBOURG pouvant être sollicité sur Mâcon en raison de ses responsabilités militaires.

4. Convention financière pour le Groupe scolaire :

Madame le Maire fait lecture de la convention de partenariat financier entre la Communauté de communes SCMB et les communes du RPI de la Noue. Dans l'attente de l'état final établissant la différence entre le coût définitif des travaux, après paiement des DGD (Décompte Général Définitif) des entreprises et le paiement des subventions obtenues, les communes acquittent en 2022, une participation par fonds de concours de 64 938 € correspondant aux annuités d'emprunts.

Communes	Population légale	Répartition	Montant
La Chapelle du Mont de France	187	17,06 %	11 078
Navour sur Grosne	635	57,94 %	37 625
Trivy	274	25,00 %	16 235
Total	1 096	100,00 %	64 938

Délibération n°2/2023

Objet : participation financière pour travaux du groupe scolaire

Vu la prise de compétence « construction d'un groupe scolaire à Brandon » par délibération du conseil communautaire au 14 décembre 2017.

Considérant que la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier a souscrit un emprunt de 300 000€ et un emprunt de 900 000€ pour financer les dépenses de construction du groupe scolaire.

Madame le Maire rappelle que les communes du SIVOS de La Noue se sont engagées à rembourser la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier de l'ensemble des coûts engendrés par l'opération ; Ces remboursements s'effectuent par un fond de concours au prorata du nombre d'habitants de chaque commune concernée. Dans l'attente de l'état final établissant la différence entre le coût définitif des travaux après paiement des DGD des entreprises et le paiement des subventions obtenues, la commune de Navour-sur-Grosne doit acquitter la participation de 37 625€ pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention financière avec la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier

5. Compte administratif 2022 (estimation)

Madame le Maire fait état des dépenses et des recettes de l'exercice 2022.
Elle ajoute que la commission finance se réunira les 8 et 9 février pour la préparation du budget.
Le budget primitif sera présenté aux conseillers lors d'une réunion de travail début mars.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	479 999,45	583 701,72	103 702,27
Section d'investissement	316 084,95	324 568,28	8 483,33
Résultat cumulé	796 084,40	908 270,00	112 185,60
Résultat exercice 2021			
Section de fonctionnement		248 048,84	351 751,11
Section d'investissement	48 355,33		- 39 872
Résultat cumulé	844 439,73	1 156 318,84	311 879,11

Affectation des résultats

Budget primitif	Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement		311 879,11	Compte 002
Section d'investissement	39 872		Compte 001 (Dépenses) Compte 1068 (Recettes)

RESTE A REALISER TRAVAUX 2022

Travaux	Reste à payer	Subventions
MAM		CAF 12 935.70
Bibliothèque		DETR 5 906.00
Salle des fêtes de Clermain	Menuiseries : 23 436.00	AAP 3 211.00 DETR 17 670.00
La Croix de Brandon	25 243.07	DETR 37 961.00
Total	48 679.07	77 683.70
RÉSULTAT		+ 29 004.63

6. Comptes-rendus des commissions.

- Voirie :

Madame le Maire rapporte que la commission voirie s'est réunie le 23 janvier avec la société INGEPRO pour le lancement de l'étude « Aménagement des abords du groupe scolaire ». Le périmètre de l'étude a été redéfini en fonction des parcelles propriétés de la commune. Il est toutefois suggéré de réfléchir sur la possibilité de places de stationnement côté est sur la propriété de la Communauté de communes, en face de la cour de l'école.

M. GELIN, géomètre a transmis les plans topographiques en sa possession. Mme ROULLEAU, architecte, a transmis les plans des travaux lors de la construction du groupe scolaire. Les plans ne couvrent pas l'ensemble des réseaux, il est donc nécessaire de réaliser des investigations complémentaires. Un devis supplémentaire se monte à 1 700 € HT.

Madame le Maire présente le planning prévisionnel des travaux.

Février : Complément relevé topographique

Mars : Avant-Projet Définitif
Du 1^{er} au 15 avril : Validation AVP
Du 15 avril au 15 mai : Projet
17 mai : validation PRO
Du 22 mai au 16 juin : consultation des entreprises
Commission d'appel d'offre début juillet
Travaux de septembre à fin novembre

- **Bâtiments :**

Madame le Maire informe les conseillers qu'une réunion a eu lieu avec le collectif « Vivre à Navour-sur-Grosne » le 13 janvier 2023 pour discuter de la « communication » et du « devenir de la salle des fêtes et de la Mairie de Montagny-sur-Grosne » : les habitants de Montagny-sur-Grosne souhaitant conserver ces locaux pour des rencontres conviviales.

La commission bâtiment s'est rendue sur place le 25 janvier et propose de prendre une partie de la cave pour aménager les sanitaires et agrandir le coin cuisine. La salle de mairie pourrait être réaménagée pour un bar associatif.

Madame le Maire réplique que cet aménagement demande des travaux de plomberie et d'électricité pour un évier et un frigidaire. Les radiateurs électriques sont très anciens et énergivores. Le plancher est à refaire.

M. Ludovic DROIN indique que la salle de mairie n'est pas au même niveau de la salle des fêtes et nécessite des escaliers pour une communication entre les deux bâtiments.

M. Patrice SAUVAGEOT ajoute que le collectif souhaiterait un jardin partagé.

Fabienne PRUNOT précise que le jardin est compris dans le bail de location de M. Jean-Paul BARACCO

M. Bernard BADROUILLET propose un terrain de boules.

Fabienne PRUNOT préférerait un jardin d'agrément avec arbres et tables de pique-nique.

Mme Cindy ROQUENCOURT signale que M. BARACCO ferme la cave lors de chaque location de salle des fêtes. Elle ajoute que les locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

M. Bernard BADROUILLET répond qu'un plan incliné est à disposition.

Mme le Maire suggère d'organiser une réunion avec les habitants de Montagny-sur-Grosne pour connaître leurs souhaits. Mme Cindy ROQUENCOURT propose de revoir avec le collectif pour d'autres projets.

Lavoirs : M. Patrice FERRET a recontacté les entreprises pour la programmation des travaux des lavoirs (février-mars).

- **Communication :**

Madame le Maire informe les conseillers que la commune a adhéré à Panneau Pocket.

L'information sera transmise à Navourcommunication et des flyers sont à distribuer dans les boîtes aux lettres.

- **Urbanisme :**

Madame le Maire expose qu'une réunion s'est tenue le 31 janvier 2023 avec Madame Laurence FOREL en charge du bilan du PLUI ex CC Matour et sa Région.

Le travail a consisté à vérifier les logements vacants et faire le point sur les permis de construire depuis 6 ans. Le changement de destination de certains locaux pourra faire l'objet d'une modification.

Les nouvelles demandes de terrains constructibles relèvent d'une révision du PLUI qui n'interviendra éventuellement qu'en 2027 après arrêt du SRADETT (Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) et du SCOT (Schéma de cohérence territoriale).

7. Questions diverses

VALOCIME :

Madame le Maire précise que VALOCIME est une société spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques, en particulier les opérateurs de téléphonie mobile.

Cette société propose à la commune de reprendre les contrats à terme avec une revalorisation des loyers et une prime de 12 000 € à la signature du contrat remboursable sur 12 ans.

Le conseil municipal n'est pas favorable au changement de contrat.

Locations salles des fêtes :

Cindy ROQUENCOURT souhaite plus de précisions sur la gratuité des salles des fêtes pour les associations.

Madame le Maire indique que la dernière délibération stipule la gratuité pour les réunions et le paiement de la somme de 20€ pour les manifestations à caractère lucratif.

Chauffage granulés bois Clermain : Compte tenu du coût de la tonne de granulés bois à ce jour, le tarif a été calculé à 0.14 € le Kw.

Ménage : il est proposé un tarif ménage des salles des fêtes à 30 €.

Caution : il est proposé de demander 300 € pour toutes les salles des fêtes.

Achat de terrains :

M. Ludovic DROIN indique que M. Farid HAUTCOEUR souhaite acheter une parcelle de terrain communal au lieu-dit « Champ de la Garde » en limite de sa propriété et propose de prendre en charge les frais de bornage.

Le conseil municipal donne son accord pour une vente de terrain à 1 € symbolique et charge le Maire à engager les démarches administratives auprès du géomètre et de l'office notarial.

M. Jean DE WITTE informe les conseillers que M. Jean-Claude DULAURENT donne son accord pour vendre son terrain à la commune. Ce terrain nécessite le raccordement en eau potable et un renforcement électrique pour la construction de 2 maisons (suite CUb).

Le conseil devra se prononcer sur le prix de l'achat du terrain.

Office du Tourisme : Cindy ROQUENCOURT fait part de la réunion des bénévoles de l'OT le 11 février à Clermain.

Le calendrier des balades nocturnes 2023 prévoit 3 randonnées sur la commune de Navour-sur-Grosne. Les conseillers souhaitent la programmation d'une balade pour les prochaines années.

Budget : Réunion les 8 et 9 février pour la préparation du budget.

Fin de séance à 22h.

Prochaine réunion de conseil le 31 mars 2023

Le secrétaire de séance



Le Maire

